

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 6 mars 2012 modifiant l'arrêté du 4 mai 2009 portant nomination
au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national du Mercantour**

NOR : DEVL1205862A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 6 mars 2012, l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du Parc national du Mercantour est ainsi modifié :

Au c du 2, les mots : « président de la communauté de communes de la Tinée » sont remplacés par les mots : « conseiller métropolitain de la métropole Nice-Côte d'Azur » et les mots : « vice-président de la communauté de communes Vesubie-Mercantour » sont remplacés par les mots : « conseiller métropolitain de la métropole Nice-Côte d'Azur ».